

CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1985-1986

SÉANCE DU MERCREDI 15 JANVIER 1986

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

	Pages
<i>Début de la séance</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Ylieff	2
<i>Communications</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Ylieff, Kubla, Delhaye, Collart, les membres du P.S.	2
<i>Désignation du premier vice-président du Conseil Régional Wallon</i>	
<i>Ajournement.</i> — Orateurs : M. le Président, M. Ylieff	6
<i>Désignation de deux secrétaires du Conseil Régional Wallon</i>	
<i>Ajournement</i>	6
<i>Déclaration de politique régionale wallonne de l'Exécutif Régional Wallon</i>	
<i>Discussion.</i> — Orateurs : M. le Président, M. Ylieff, M. Wathelet, ministre- président de l'Exécutif Régional Wallon, chargé des Technologies nouvelles, des Relations extérieures, des Affaires générales et du Personnel, MM. Collart, Coème, Delhaye, Kubla, Mottard	6
<i>Vote nominatif.</i> — Orateurs : M. le Président, MM. Delhaye, Van der Biest, Collart	8

La séance est ouverte à quatorze heures trente-trois minutes

MM. Doumont et Lestienne, secrétaires, prennent place au bureau.

M. Ylieff (à la tribune). — Mesdames, Messieurs, je m'aperçois que notre collègue, M. Charles Poswick, s'apprête à prendre possession du siège présidentiel.

Je tiens à faire un bref historique. (*Tumultes sur les bancs.*)

Je vois que cela n'intéresse pas M. Hansenne. C'est normal. Qu'il aille compter ses chômeurs ! C'est la deuxième fois en quarante-huit mois que l'on voit M. Hansenne ici. Quel intérêt soudain pour nos travaux !

M. le Président. — Monsieur Ylieff, je vous prie de quitter la tribune... (*Vives protestations sur les bancs du P.S.*)

Puis-je vous rappeler l'article 28 de notre règlement qui stipule qu'«aucun orateur ne peut prendre la parole sans s'être fait inscrire au préalable avec l'autorisation du Président». Je vous prie donc de quitter la tribune ! (*Les membres du groupe P.S., debout, protestent violemment.*)

M. Ylieff. — Qui me rappelle l'article 28 du Règlement ?

Le Conseil régional wallon est présidé à l'heure actuelle par le bureau provisoire et par son doyen d'âge que je reconnais, M. Clerdent.

Dès lors, en votre nom à tous, j'invite M. Clerdent à prendre place au siège présidentiel. (*Applaudissements des membres du P.S.*)

Monsieur Clerdent, je vous en prie, prenez la présidence, vous qui aimez cela ! (*Tumultes.*)

M. le Président. — Je rappelle que le Président de cette assemblée a été élu à l'unanimité des membres votants lors de la séance du 27 novembre dernier !

Par conséquent, je déclare la séance ouverte et je passe aux communications.

M. Ylieff (à la tribune). — De quel droit M. Poswick me rappellerait-il quoi que ce soit ?

Il n'a aucun droit pour le faire. Je ne reconnais qu'une autorité en l'occurrence, celle de M. Clerdent.

Monsieur Clerdent, je vous en prie, prenez place au siège présidentiel.

C'est à M. Clerdent que revient le siège présidentiel. Il a été usurpé par notre collègue, M. Poswick. (*Colloques tumultueux entre des membres de la majorité et les membres P.S. rassemblés, debout, près de la tribune.*)

Tous les membres du P.S.. — Clerdent, Président ! Clerdent, Président !

M. Ylieff. — C'est un plébiscite, Monsieur Clerdent !

(*Dans le tumulte provoqué par les membres du P.S. scandant «Clerdent, Président !», M. Poswick donne lecture des communications.*)

COMMUNICATIONS

M. le Président. — M. le Président du Conseil de la Communauté française m'a fait savoir que le Conseil s'était constitué en date du 3 décembre 1985.

M. le Président du Vlaamse Raad m'a fait savoir que le Vlaamse Raad s'était constitué en date du 3 décembre 1985.

De plus, la Cour des Comptes m'a fait parvenir une série d'ampliations.

Il s'agit de :

l'ampliation de la délibération prise par l'Exécutif régional wallon le 10 décembre 1984 au sujet du différend survenu entre le Collège de la Cour des Comptes et l'Exécutif régional wallon concernant le paiement à la S.A. ACEC d'avances à valoir sur le prix de la construction d'une installation pilote de méthanisation de déchets;

l'ampliation de la délibération prise par l'Exécutif régional wallon le 8 mai 1985 au sujet du différend survenu entre le Collège de la Cour des Comptes et l'Exécutif régional wallon concernant le paiement d'une subvention à la S.A. International Solar Engineering à Sclessin;

l'ampliation de la délibération prise par l'Exécutif régional wallon le 22 mai 1985 au sujet du différend survenu entre le Collège de la Cour des Comptes et l'Exécutif régional wallon concernant l'installation de récupérateurs d'énergie au Centre hospitalier de Tivoli à La Louvière;

l'ampliation de la délibération prise par l'Exécutif régional wallon le 4 septembre 1985 au sujet du différend survenu entre le Collège de la Cour des Comptes

et l'Exécutif régional wallon concernant l'octroi d'une subvention à la Société Beri Trade Impex à Nivelles;

l'ampliation de la délibération de l'Exécutif régional wallon du 4 septembre 1985 concernant le différend survenu entre le Collège de la Cour des Comptes et l'Exécutif régional wallon à propos d'une subvention accordée à la société ATICO à Waremme, en vue de lui permettre d'installer au Cameroun, un centre de démonstration d'équipements fabriqués en Wallonie;

l'ampliation de la délibération prise par l'Exécutif régional wallon le 27 août 1985 au sujet du différend survenu entre le Collège de la Cour des Comptes et l'Exécutif régional wallon concernant l'octroi d'une subvention à la ville de Couvin;

l'ampliation de la délibération prise par l'Exécutif régional wallon le 27 août 1985 au sujet du différend entre le Collège de la Cour des Comptes concernant l'octroi d'une subvention à la ville de Liège;

et l'ampliation de la délibération du 11 septembre 1985 prise par l'Exécutif régional wallon au sujet du différend survenu entre le Collège de la Cour des Comptes et l'Exécutif régional wallon concernant la mise en œuvre de la garantie accordée par la Région à la Société Régionale d'Investissement de Wallonie pour une intervention en faveur de la S.A. Les nouveaux Ateliers du Thiriau.

La Cour des Comptes m'a fait en outre parvenir le 142ème cahier d'observation de son Collège.

Ces ampliations ainsi que le 142ème cahier d'observations seront transmis à la Commission des Finances, du Budget.

A présent, je donne la parole à M. Ylieff. Je suis certain qu'il la demande !

M. Ylieff (*toujours à la tribune*). — Je n'ai pas à recevoir la parole de M. Poswick. Ce dernier usurpe le titre de président. Il n'a pas été élu président.

D'ailleurs, comme le sait M. Wathelet, publicité étant sauvegarde du peuple, j'aimerais que l'on invite les media qui vous sont si chers, Messieurs du P.S.C. et du P.R.L., à rejoindre notre hémicycle !

Le Président usurpateur a interdit à la télévision d'être présente. Je demande qu'on ouvre la porte aux media. Nous sommes pour la démocratie et la liberté. (*Invectives entre des membres P.R.L., P.S.C. et les membres du P.S.*)

M. le Président. — Monsieur Ylieff, vous qui connaissez si bien le règlement...

M. Ylieff. — Nous constatons que M. Gol a déjà fait des petits, des nains : les pouvoirs spéciaux régionaux !

Les membres du P.S. (scandant). — Clerdent, Président !

M. le Président. — La parole est à M. Ylieff.

M. Ylieff. — Je parle au nom des 46 % de Wallons.

M. Kubla. — Ce n'est pas la majorité cela, Monsieur Ylieff !

M. Ylieff. — Vous ne l'avez pas non plus la majorité !

M. le Président. — Parlez, Monsieur Ylieff !

M. Ylieff. — Je n'ai pas d'instruction ni d'injonction à recevoir de la part de M. Poswick qui n'est pas président. Je ne reconnais qu'un seul président, M. Clerdent qui sait y faire en la matière. (*Tous les socialistes scandant toujours : Clerdent, Président !*)

M. Clerdent est le doyen d'âge.

Le Conseil régional n'a pas été installé. Son bureau n'a pas été élu réglementairement.

Donc la séance doit être reprise après le mercredi noir du 27 novembre avec M. Clerdent Président de séance en sa qualité de doyen d'âge. C'est le règlement. (*Applaudissements de tous les membres P.S.*)

M. le Président. — Nous allons passer à notre ordre du jour. (*Protestations des membres du P.S. qui entourent, debout, la tribune où se trouve toujours M. Ylieff.*)

M. Ylieff. — Non, je tiens à m'exprimer.

M. le Président. — Vous en avez le droit.

M. Ylieff. — Mais vous n'avez pas le droit de me donner la parole !

Je récuse le fait que vous me donniez la parole. Vous n'en avez ni le droit ni le pouvoir. Seul M. Clerdent a ce pouvoir !

Monsieur Clerdent, vous vous faites prier. Je vous en prie, assumez vos responsabilités. Vous avez le règlement pour vous, cette fois-ci. Alors qu'attendez-vous ? Prenez place au fauteuil présidentiel.

M. Kubla. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Ylieff. — Non, non, non...

M. le Président. — L'usage et le règlement interdisent à un orateur d'interpeller un membre.

M. Ylieff. — C'est à M. Clerdent à vous donner la

parole, Monsieur Kubla.

Je n'ai pas le pouvoir de vous donner la parole.

M. le Président. — Monsieur Ylieff, vous qui connaissez si bien le règlement, puis-je vous rappeler l'article 28 qui dispose que l'orateur ne peut s'adresser qu'au Président ou à l'Assemblée ?...

M. Ylieff. — Il y a parmi nous des gens qui usurent une majorité et nous voulons les dénoncer.

Vous n'êtes pas la majorité, Messieurs du P.S.C. et du P.R.L.

Des voix socialistes. — Clerdent, Président ! Clerdent, Président !

M. Kubla. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Ylieff. — Demandez la parole à M. Clerdent, qui est le vrai Président !

M. le Président. — Le Président c'est moi.

M. Ylieff. — Le Président c'est le doyen d'âge.

M. le Président. — Le Président de l'Assemblée c'est moi. (*Tumultes de la part des membres socialistes.*)

Des voix socialistes. — Clerdent, Président ! Clerdent, Président !

M. Ylieff. — Nous sommes les représentants de 46 % des électeurs wallons.

(*M. Kubla, s'approchant de la tribune, veut prendre la parole.*)

M. le Président. — Monsieur Kubla, laissez M. Ylieff à la tribune, il y est très bien.

M. Kubla. — Rappel au règlement !

Rappel au règlement. C'est de droit.

M. Ylieff. — Il n'en est pas question. C'est M. Clerdent qui, seul, peut accorder la parole. (*Applaudissements socialistes.*)

Moi, j'étais le premier sur la balle !

M. le Président. — Monsieur Kubla, regagnez votre banc s'il vous plaît.

M. Ylieff. — Il n'est pas question de rappel au règlement.

Tiens ! je constate que M. Gol se lève...

M. Kubla. — L'article 4 de notre règlement est sans équivoque.

M. Ylieff. — Vous n'avez pas terminé votre tâche, Monsieur Clerdent.

Des voix socialistes. — Clerdent, Président ! Clerdent, Président !

M. Kubla. — Article 4 : Le Président n'est proclamé élu que s'il obtient la majorité absolue des suffrages des membres présents.

M. Ylieff. — Vous avez usurpé la majorité !

M. Kubla. — M. Poswick a été élu à la majorité des membres présents.

Vous, vous êtes sortis.

Les membres présents ont élu M. Poswick.

M. Ylieff. — Clerdent, Président ! Clerdent, Président !

M. le Président. — Le Président c'est moi.

Monsieur Ylieff a la parole.

M. Ylieff. — Melle Detaille voudrait-elle aller demander à M. Clerdent si je peux avoir la parole ?...

Elle faisait si bien les démarches lors de notre dernière réunion ! (*Applaudissements socialistes.*)

(*Des huissiers demandent aux membres socialistes de regagner leurs bancs.*)

M. Ylieff. — Les huissiers me protègent ! (*Exclamations !*)

M. le Président. — Nous allons poursuivre nos travaux suivant l'ordre du jour...

M. Ylieff. — Il n'y a pas d'ordre du jour.

M. le Président. — Le premier point de l'ordre du jour est la désignation du Premier Vice-Président du Conseil régional wallon. (*Protestations.*)

M. Ylieff. — Je représente ici le suffrage universel...

Des voix socialistes. — Clerdent, Président ! Clerdent, Président !

M. le Président. — Nous allons donc procéder à la désignation du Premier Vice-Président du Conseil régional wallon.

Des voix socialistes. — Non, non, non...

M. Ylieff. — Vous n'avez aucun droit pour ce faire.

M. le Président. — Quelqu'un propose-t-il le nom d'un candidat ?

M. Delhayé. — Vous n'avez pas le droit d'aborder l'ordre du jour.

M. Ylieff. — Vous n'en avez pas le droit, Monsieur Poswick. Vous usurpez un droit que vous n'avez pas.

M. Clerdent est le doyen d'âge. C'est à lui à présider les séances jusqu'à ce qu'un bureau définitif ait pu être installé.

(Colloques entre M. Kubla et des membres socialistes.)

M. Kubla. — Vous étiez sortis, Messieurs, lors de l'élection du président.

M. le Président. — Je vous en prie, pas de colloques particuliers. Que chacun regagne sa place. Cela vaudra mieux. Gardons notre sang-froid.

(Des membres socialistes s'approchent de la tribune où se trouve M. Ylieff.)

M. Ylieff a le droit de parler. Hélas, il ne le fait pas pour le moment. Alors, Monsieur Ylieff, est-ce que vous allez parler ?...

Je voudrais que M. Ylieff s'exprime sur l'ordre du jour.

M. Ylieff. — Qui m'invite à m'exprimer ?

Je suis Chef de groupe légitime. De plus, je suis socialiste légitime.

M. le Président. — Je suis le Président légitime !

M. Ylieff. — Quelle est la personne qui m'invite à m'exprimer, moi, élu démocratiquement, installé légitimement, au nom de la presque majorité des Wallons ?

Des voix socialistes. — Poswick à son banc !

M. Ylieff. — Vous avez trouvé un mauvais point de chute, Monsieur Poswick.

M. le Président. — Ne vous faites aucune illusion. La parole est à M. Ylieff, Chef de groupe légitime.

Des voix socialistes. — Poswick à son banc !

M. Ylieff. — Je ne reconnais pas la voix de M. Clerdent. J'attends que M. Clerdent, Président de séance en sa qualité de doyen d'âge, m'invite à prendre la parole, m'invite éventuellement à une concer-

tation, à une réunion, bref intervienne comme le règlement l'y autorise, l'oblige même.

Monsieur Clerdent, vous avez des pouvoirs. Vous avez des qualités. Vous l'avez démontré lors de la dernière réunion.

Prenez la présidence de l'assemblée. C'est vous le doyen d'âge. Qu'attendez-vous ? Est-ce M. Gol qui vous en empêche ? A moins que ce soit parce que la télévision n'est pas ici aujourd'hui, contrairement à notre dernière réunion. Voulez-vous que la télévision vienne, Monsieur Clerdent, pour que vous preniez la présidence de l'assemblée ?

Voulez-vous que nous fassions appel aux media ?

Il n'est en tout cas pas question que je quitte cette tribune tant que M. Poswick, qui se prétend Président, et qui ne peut pas justifier de la confiance de la majorité légale de ce Conseil, restera assis, derrière moi, au fauteuil présidentiel. Celui qui doit y être, c'est M. Clerdent.

M. le Président. — Alors, vous y resterez toute votre vie !

M. Kubla. — Le Président a été élu à la majorité des membres présents. Vous n'étiez plus parmi nous. Vous étiez sortis.

M. le Président. — A la majorité des membres votants.

M. Ylieff. — Le quorum n'était pas atteint.

Monsieur Kubla, je vous reconnais comme un honorable membre de cette assemblée. Lisez le procès-verbal de la séance du mercredi noir du 27 novembre. Ce procès-verbal atteste bien que 52 membres avaient quitté la séance : 47 socialistes, 4 Ecolos, et le membre contesté de la Volksunie.

M. le Président. — Le vote avait commencé alors que vous étiez encore en séance.

M. Ylieff. — Vous n'aviez pas la majorité absolue. Pas le quorum. Par conséquent, il n'y a pas de Président légalement élu. M. Poswick est prétendant-Président mais il n'est pas Président élu. Il prétend être le Président...

M. le Président. — En tout cas, il est assis dans le fauteuil présidentiel.

Une voix sur les bancs du P.R.L. — Votons.

M. Ylieff. — Est-ce M. Clerdent qui demande le vote, lui qui, de plein droit, conformément au règlement, doit présider cette séance... ?

M. Gol n'a pas de conseils à donner.

Je voudrais rappeler à M. Gol que les pouvoirs spéciaux se situent au plan national. Ce n'est pas encore pour les Wallons, pour la Région wallonne. Vous n'avez pas encore fait des petits ici, Monsieur Gol. Du moins, je l'espère.

M. le Président. — Monsieur Ylieff, vous avez terminé ?

M. Ylieff. — Je n'ai pas terminé puisque la séance n'a pas encore commencé. Dès que la séance aura commencé, je dirai ce que j'ai à dire. Je suis logique.

M. le Président. — Je dis depuis 14 h. 30 que la séance est ouverte.

M. Ylieff. — En quelle qualité dites-vous cela ? Vous n'êtes pas président.

M. Delhaye. — Vous n'avez rien à faire là-haut, Monsieur Poswick. Vous usurpez un pouvoir.

M. Ylieff. — Que le président doyen d'âge me donne la parole !

M. le Président. — Vous n'avez pas à vous adresser à un membre de l'assemblée, Monsieur Ylieff. L'article 28 dit que vous devez vous adresser au président ou à l'assemblée. Le président, c'est moi !

(Vives protestations des socialistes qui scandent « Clerdent, président »)

Monsieur Ylieff, dites-nous quelque chose au moins !

M. Ylieff. — Personne ne me demande quelque chose et je ne répondrai qu'à M. Clerdent.

M. le Président. — M. Clerdent est rentré dans le rang et il y a un président en fonction.

M. Ylieff. — C'est vous qui dites cela mais de quel droit ? Vous avez rêvé que vous étiez président, Monsieur Poswick, mais vous ne l'êtes pas pour l'heure. C'est M. Clerdent qui est président de séance pour le moment, mais pour des raisons que nous ignorons, il est muet. Pourtant il a parfois apprécié les délices du siège présidentiel.

Nous invitons une nouvelle fois M. Clerdent à occuper le siège présidentiel. Dès qu'il aura terminé son colloque avec Melle Hanquet, peut-être !

M. le Président. — M. Ylieff semblait frappé de mutité, nous allons passer au premier point de l'ordre du jour. *(Tumulte.)*

M. Collart. — Vous n'avez rien à dire Monsieur Poswick; vous n'êtes pas président.

DÉSIGNATION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL WALLON

Ajournement

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le Conseil à procéder à la désignation du premier vice-président du Conseil régional wallon.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole, ce point est ajourné.

M. Ylieff. — La séance n'a pas été ouverte. Donc elle n'est pas encore commencée. *(Regardant M. Poswick.)* Par conséquent, que fait M. Poswick derrière moi ?

DÉSIGNATION DE DEUX SECRÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL WALLON

Ajournement

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le Conseil à procéder à la désignation de deux secrétaires du Conseil régional wallon.

Le groupe majoritaire présente-t-il des candidats ? *(Non.)*

Ce point est ajourné.

DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE DE L'EXÉCUTIF RÉGIONAL WALLON

Discussion

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la déclaration de politique régionale wallonne de l'Exécutif régional wallon.

La parole est à M. Wathelet, ministre-président de l'Exécutif régional wallon, chargé des Technologies nouvelles, des Relations extérieures, des Affaires générales et du Personnel.

(De nombreux membres de l'opposition, debout devant l'assemblée, protestent vivement et scandent « Clerdent président, Poswick à ton banc ».)

M. Wathelet, vous avez la parole. La tribune paraissant occupée, vous pouvez parler d'un endroit où se trouve un micro.

Plusieurs membres de l'opposition. — Non, vous n'avez pas la parole.

M. Ylieff. — Monsieur Wathelet, vous êtes encore moins président de l'Exécutif que M. Poswick président du Conseil régional wallon.

M. le Président. — Monsieur Wathelet, parlez de votre banc s'il vous plaît.

M. Ylieff. — M. Wathelet n'a pas de déclaration à faire en qualité prétendue de président de l'Exécutif de la Région wallonne. Qu'il prenne la parole comme membre du Conseil régional et à l'invitation de M. Clerdent, président de séance, je n'y vois pas d'inconvénient mais il ne peut pas prendre la parole comme prétendu président de l'Exécutif, n'ayant pas obtenu la confiance de la majorité des Wallons.

Pouvez-vous nous dire comment vous avez reçu l'investiture, Monsieur Wathelet ?

M. le Président. — Monsieur Wathelet, vous avez la parole.

M. Ylieff. — La majorité de 104, c'est 53. Disposez-vous d'un siège de plus pour avoir la majorité ?

M. le Président. — Soyez démocrates !

Monsieur Wathelet, vous avez la parole.

M. Wathelet, ministre-président de l'Exécutif régional wallon, chargé des Technologies nouvelles, des Relations extérieures, des Affaires générales et du Personnel. — Monsieur le Président... (*Brouhaha.*)

M. Ylieff. — Nous vous demandons de respecter la volonté de l'électeur. L'électeur ne vous a pas donné la majorité. Par conséquent, Monsieur Wathelet, vous n'avez pas la parole.

M. le Président. — Monsieur Ylieff, vous n'avez plus la parole.

M. Collart. — Vous n'avez rien à dire; vous n'êtes pas président.

M. Ylieff. — Vous n'avez aucune qualité, Monsieur Poswick, pour me retirer la parole. Vous n'êtes pas plus qualifié pour accorder la parole à M. Wathelet qui n'est pas président de l'Exécutif régional de Wallonie. (*Applaudissements socialistes.*) La majorité ne compte pas 53 membres.

M. le Président. — Messieurs, regagnez vos bancs s'il vous plaît. Ce n'est pas un forum ici ! A vos bancs. (*Vives protestations de nombreux membres de l'opposition, debout devant l'assemblée.*)

M. Coëme. — Vous n'êtes pas chez les paras, Monsieur Poswick.

M. le Président. — Messieurs à vos bancs s'il vous plaît. Un peu de sérieux.

M. Collart. — La séance n'est pas ouverte.

M. Ylieff (*s'adressant à M. Poswick*). — Vous n'avez aucune autorité pour inviter les honorables membres à rejoindre leur bancs.

M. le Président. — Monsieur Wathelet, vous avez la parole.

M. Wathelet, ministre-président de l'Exécutif régional wallon, chargé des Technologies nouvelles, des Relations extérieures, des Affaires générales et du Personnel. — Monsieur le Président, chers Collègues... (*Tumulte.*)

M. le Président. — Monsieur Wathelet, vous avez la parole.

(*Plusieurs huissiers invitent les membres debout à rejoindre leur place.*)

M. Ylieff. — Pas question de bouger de place ! (*S'adressant aux membres de l'opposition, debout devant l'assemblée.*) Restez ici car ces messieurs interviennent à la demande d'un président qui n'a pas le droit d'être président.

(*M. le Greffier s'approche des membres de l'opposition, debout devant l'assemblée, et les invite à rejoindre leurs bancs.*)

M. Ylieff. — Le Président n'a pas le droit de vous donner des instructions, chers camarades socialistes. Il n'est pas Président.

M. le Président. — La séance est ouverte et les deux premiers points ont déjà été abordés. La parole est maintenant à M. Wathelet.

Allez-y, Monsieur Wathelet.

M. Kubla (*s'adressant aux socialistes*). — Vous lirez le texte demain dans la presse.

M. le Président. — Messieurs, un peu de correction s'il vous plaît.

M. Mottard. — Allez d'abord à votre place.

M. le Président. — J'ai donné la parole à M. Wathelet.

M. Wathelet, ministre-président de l'Exécutif régional wallon, chargé des Technologies nouvelles, des Relations extérieures, des Affaires générales et du Personnel. — Monsieur le Président, chers Collègues. ... (*Les membres socialistes, debout devant M. le Ministre-Président, couvrent le son de sa voix par des huées.*)

... je voulais faire une déclaration de politique générale.

(Les membres socialistes scandent «Clerdent, Président» et empêchent d'entendre ce que dit le Ministre-Président de l'Exécutif.)

Je n'insiste pas pour la faire et je demande la confiance de l'Assemblée, Monsieur le Président. Il est manifeste que certains collègues ne veulent pas entendre de déclaration.

Je demande donc le vote sur la confiance à l'Exécutif.

(Les membres socialistes continuent à scander «Clerdent, Président».)

Vote nominatif

M. le Président. — Répondant au vœu du Président de l'Exécutif, je fais procéder au vote sur la confiance à l'Exécutif tel qu'il a été désigné le 27 novembre, puisque vous empêchez le Ministre-Président légalement investi de parler.

Quelqu'un demande-t-il le vote nominatif ?

(Plus de dix membres de la majorité se lèvent.)

De nombreux membres socialistes. — Non, Non !

M. J.-B. Delhaye. — C'est illégal.

M. le Président. — Nous allons procéder au vote nominatif sur la déclaration que l'Exécutif avait l'intention de faire et que vous empêchez de lire. (Huées des membres socialistes.)

M. Van der Biest. — Vous ne pouvez pas faire cela.

M. Collart. — Vous n'êtes pas Président.

— Il est procédé au vote nominatif.

51 membres prennent part au vote.

51 votent oui.

(Vifs applaudissements des membres socialistes qui crient «On a gagné».)

Ont voté oui :

MM. Antoine A., Antoine F., Aubecq, Bataille, Bertouille, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cornet d'Elzuis, Dalem, Damseaux, Declety, Defraigne, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gehlen, Gendebien, Gillet, Mme Godinache-Lambert, MM. Gol, Grafé, Mme Hanquet, MM. Hansenne, Jérôme, Knoops, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence, MM. Michel J., Michel L., Monfils, Neven, Nothomb, Olivier, Petitjean, Poswick, Tilquin, Wathelet, Wauthy, Wintgens.

M. le Président. — Tous ceux qui n'ont pas participé au vote mais qui sont présents dans la salle sont considérés comme faisant partie du quorum. (Non, non ! crient les membres socialistes.)

Une voix socialiste. — Il n'y a pas 52 membres.

M. le Président. — Je répète que les membres qui n'ont pas voté mais qui sont présents sont considérés comme faisant partie du quorum.

L'Exécutif ayant obtenu la confiance, la séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures cinq minutes.)

M. Ylieff (qui est resté pendant tout ce temps à la tribune). — Messieurs, nous vous remercions. Belle victoire !